

Débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque

-

Rencontre publique thématique, jeudi 8 octobre 2020 Financement - retombées sur le territoire - fiscalité - économie - emplois – formation

Compte rendu des échanges et prises de parole, en salle et sur Zoom

Intervenants

CPDP

- Commission particulière du débat public : Roland PEYLET (Président), Dominique SIMON

Maîtrise d'ouvrage

- Eoliennes en mer de Dunkerque (EMD) : Xavier ARNOULD, directeur du projet Eoliennes en Mer et Maxime PLANQUE, chef de projet éolien en mer.
- Réseau Transport d'Electricité : Joan CAUVET et Gaëlle MALAQUIN.
- DREAL Hauts-de-France : Pierre BRANGER, chef du service en charge de l'énergie.

Intervenants spécialisés

- CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) : Tommy ELEOUET, chargé de mission au Département Dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et aux consommateurs, Direction du développement des marchés et de la transition énergétique
- CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque) : Jean-François MONTAGNE, Vice-Président en charge de la Transition écologique et de la résilience.

Ouverture de la réunion, rappel des règles sanitaires, présentation du débat public et du déroulé de la soirée

Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et les présentations des différents intervenants disponibles sur le [site internet](#) du débat.

Cette réunion thématique se déroule à la Halle aux Sucres de Dunkerque en présentiel en visio-conférence sur l'outil « Zoom ».

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public, introduit la séance en présentant le déroulé de la rencontre et en rappelant les enjeux du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque.

Jean-François MONTAGNE, Vice-Président de la CUD, prononce également un mot d'accueil, en présentant la Halle aux Sucres où se tient la rencontre.

Dominique SIMON, membre de la Commission Particulière du Débat Public, rappelle le cadre de ce débat porté par la Commission Nationale du Débat public (CNDP), ayant désigné quatre membres dans la CPDP. Ils ont pour mission d'assurer le droit de tout citoyen à l'information et à la participation aux décisions sur tous les projets qui ont un impact environnemental important.

Les valeurs du débat sont rappelées : neutralité & indépendance des organisateurs, équité de traitement entre les participants et inclusion la plus large possible.

Première partie : ÉCONOMIE ET FINANCEMENT

Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et les présentations des différents intervenants disponibles sur le [site internet](#) du débat.

Intervention de la CRE

Aspects économiques de l'éolien en mer.

Contenu économique de l'appel d'offres : critères ayant présidé au choix du titulaire

Intervention du M.O

Aspects économiques et financiers du projet :

- Rappel rapide des caractéristiques générales du projet
- Coûts d'investissement
- Coûts opérationnels
- Coûts de démantèlement
- Rentabilité
- Financement
- Facteurs de risques : sensibilité et robustesse

Les différentes salles sont invitées à réagir.

Observations du public et questions relatives au projet sur cette première partie

Pour plus de précisions sur les réponses apportées par la commission du débat public et la maîtrise d'ouvrage, voir la [vidéo de la rencontre](#).

Question 1 (Xavier V, « Amis de la Terre », sur ZOOM) : La partie robustesse financière compte pour 2 points sur 10 dans l'évaluation du projet. Or EMD, c'est essentiellement EDF-Renouvelables : quelle est sa réelle robustesse financière ? EDF fait régulièrement la « Une » des journaux sur sa mauvaise santé financière.

Réponse de la CRE : Les [entreprises qui composent EMD](#) ne sont pas des petites entreprises. Nous avons dû estimer la robustesse financière et la capacité à financer l'investissement. Nous en avons déduit qu'ils ont la capacité à le faire.

Au-delà de cette note que nous avons pu attribuer, nous avons ouvert deux procédures car nous nous interrogeons sur le fait d'avoir des tarifs sous-évalués. Nous avons donc demandé des compléments. Les réponses obtenues nous ont poussé à ne pas éliminer ces offres. Une

grande partie de ces éléments sont confidentiels car il s'agit d'éléments industriels protégés par la loi.

Réponse de EMD : Innogy SE et Enbridge sont des entreprises avec des bilans très solides qui ont vocation à rassurer les marchés bancaires auxquels nous ferons appel.

Question 2 (Myriam S, sur ZOOM) : EDF a 10 ans de retard pour la construction de l'EPR de Flamanville. Comment s'assurer qu'EDF respectera les délais annoncés ? Aussi quand on voit le coût de l'EPR qui est passé de 3 à 10 milliards, comment s'assurer qu'EDF respectera le coût initial sur ce projet de parc éolien en mer ?

Réponse de EMD : En ce qui concerne la tenue des délais, nos partenaires ont une longue expérience dans l'éolien en mer. Aujourd'hui nous sommes assez rôdés et très confiants sur notre capacité à tenir les coûts et les délais. Nous avons bien factorisé les risques d'aléas météo, nous avons programmé l'installation en mer des composants de février-mars à octobre-novembre, en dehors donc de la période hivernale plus complexe. En Hollande, les fondations d'un des parcs ont été installés en janvier et la mise en service a eu lieu en septembre.

Question 3 (Bertrand D, à Dunkerque) : Je trouve vos chiffres annoncés très optimistes sur la rentabilité du projet, que ça soit sur l'investissement, la production annuelle et le coût de revient. La rentabilité du projet est-elle calculée sur le parc éolien seul ou aussi sur la distribution ? Peut-on avoir une idée du taux de rentabilité interne avec l'hypothèse du 44€/MW ? Que se passera-t-il si les objectifs ne sont pas atteints ?

Réponse de EMD : Sur le calcul de la rentabilité, nous avons distingué l'aspect compétitif du parc et l'aspect plus réglementaire du raccordement. La rentabilité concerne seulement la composante « parc éolien ». Sur le taux de rentabilité interne, je ne peux pas vous l'annoncer ici car je ne veux pas dire à mes concurrents comment je me suis positionné. Le régulateur, dans son avis, explique qu'on est autour de 5,6 / 6''. C'est très agressif, c'est un taux de rentabilité interne d'industriels qui sont capables d'investir sur le long terme.

Que se passe-t-il si les objectifs ne sont pas atteints ? Notre scénario de base a été soumis à des situations de stress. Nous avons simulé différentes difficultés pour s'assurer que, dans le pire des cas, nous soyons quand même en mesure de franchir les étapes. Cette analyse a été présentée à la CRE et confirmée par cette dernière.

Question 4 (Florent C, à Dunkerque) : Je ne suis pas contre les énergies renouvelables. Mais ça me gêne que, en tant qu'habitant, nous ayons une pollution visuelle sur la plage, ajoutée aux industries du littoral. A l'issue de ces réunions de débat public, est-ce qu'EMD est prêt à stopper le projet si beaucoup de monde s'y oppose ?

Ne serait-il pas plus intelligent de faire en sorte que le citoyen produise lui-même l'énergie ? C'est-à-dire consacrer les 1 milliards d'euros du projet pour aider par exemple les personnes à acheter des panneaux solaires. Personnellement, je n'en ai pas les moyens. [Note : cette question a été versée à la [plateforme participative en ligne du débat](#)]

Serait-il possible de faire un referendum pour tous les Dunkerquois sur ce projet à l'issue de ce débat ? J'aimerais que ça ne soit pas que des élus politiques ou le maître d'ouvrage qui prennent seuls la décision.

Réponse de la CPDP (Dominique SIMON) : Sur la question des pollutions visuelles, je vous invite à regarder ce qui a été dit durant la [réunion de Zuydcoote](#). Vos questions sortent un peu de la thématique du soir. Sur les choix énergétiques (panneaux solaires pour les particuliers par exemple), il y aura le [21 octobre](#) une réunion sur la place de l'éolien dans la politique énergétique.

Sur le referendum, le débat public ne s'y apparente pas du tout. Le débat public travaille l'argumentation et à faire émerger les sujets qui doivent être pris en compte. Vous avez raison de dire que l'opportunité du projet fait partie des sujets à débattre dans le débat public.

Réponse EMD : Est-on prêt à arrêter le projet ? Cela fait partie des règles du jeu, du débat, c'est une éventualité qu'on ne peut pas exclure, même si moi en tant que Directeur du projet je ne préférerais pas. Le risque existe et il est pris en compte.

Question 5 (Véronique D, à Dunkerque) : **Il y a beaucoup d'incertitudes, notamment sur le montant de l'investissement. 1 milliard d'euros maintenant alors qu'avant on nous annonçait 1,4 milliards d'euros. Peut-on avoir des certitudes sur le montant de l'investissement ? Sur la zone, je m'interroge aussi, à des moments on parle de 73km², maintenant de 50km², qu'en est-il ? Aussi, quelle est la durée de vie des éoliennes ?**

Réponse de RTE et EMD : C'est 1,4 milliards d'euros au total pour le parc, 1 milliards pour le parc, 400 millions pour le raccordement. Le total de la zone définie par l'Etat était de 73km² mais nous, EMD, nous nous sommes engagés à occuper seulement 50km².

Depuis les années 1990, les éoliennes se développent. Or depuis 4 à 5 ans les fournisseurs d'éoliennes ont innové, ils utilisent des matériaux plus performants et sont capables de certifier la durée de vie des équipements pour 25 ans. Les fabricants s'attachent à concevoir des produits qui ont une durée de vie de 30 ans. Nous avons mis dans nos simulations des montants récurrents de réparation en cas de casse. Mais nous avons la garantie que tous les composants sont dimensionnés pour durer 30 ans.

Question 6 (Frédéric S, à Dunkerque) : **Qu'est-ce qui vous a fait choisir une distance d'1km entre les éoliennes ? Si une distance de 600 mètres avait été choisie, cela aurait permis de réduire la taille de la zone totale et le coût de connectique, et nous aurions moins d'emprise visuelle. Non ?**

Réponse de EMD : La distance d'1km entre chaque éolienne est issue d'une volonté de trouver un compromis. Effectivement en réduisant la distance, nous pourrions réduire la longueur des câbles. Cependant en termes de production, idéalement les éoliennes doivent être très espacées car quand le vent passe dans les pales d'une éolienne, il est perturbé. Si les éoliennes sont trop proches, cela affecte donc en quelque sorte la qualité du vent. Par

conséquent il faut faire un compromis entre cet idéal de distance et les impératifs économiques pour que cela soit finançable. C'est ainsi qu'on a choisi 1km de distance entre les éoliennes, alors que du point de vue de la production l'idéal aurait été 1,4km.

Question 7 (Laurent M, à Dunkerque) : Je m'adresse à la CRE. J'entends beaucoup les mots « hypothèse, évaluation... » : comment pouvez faire une analyse d'offre avec autant d'inconnues ?

Réponse de la CRE : Le futur est incertain par nature et si l'on veut faire un choix pour un projet qui va sortir en 2026-2027 et être en service durant trente ans, nous sommes obligés de faire un choix sur la projection. Nous ne pouvons pas être certains des calculs et des évaluations. Il n'existe pas d'autres moyens de prendre des décisions. C'est effectivement un peu déroutant mais c'est le cas pour tout type de projets de l'Etat, d'une collectivité, d'une entreprise ou même d'un particulier.

Seconde partie : RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE ET FISCALITÉ

Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et les présentations des différents intervenants disponibles sur le [site internet](#) du débat.

Intervention de la DREAL :

Retombées fiscales du projet pour le territoire : mode de calcul et critères de répartition
Présentation des principes de la taxe liée à ce projet et la répartition de cette ressource fiscale.

Intervention de la maîtrise d'ouvrage (EMD et RTE) :

EMD présente les retombées pour le territoire : économie, emploi, formation.

RTE présente les travaux de raccordement électrique, le poste électrique à terre et des besoins/prestations nécessaires.

Observations du public et questions relatives au projet sur cette première partie

Pour plus de précisions sur les réponses apportées par la commission du débat public et la maîtrise d'ouvrage, voir [la vidéo de la rencontre](#)

Question 8 (Lydie H, sur ZOOM) : Ce qu'une loi de finance peut prévoir, elle peut également le supprimer, et ainsi baisser son montant, sa répartition, etc. Comme elle l'a fait pour la taxe d'habitation, la taxe professionnelle... Alors comment sur 30 ans peut-on garantir cette manne fiscale ?

En ce qui concerne toutes les prestations de construction, nous ne pouvons avoir aucune garantie que cela profitera à nos entreprises ainsi que nous l'avons constaté pour le terminal méthanier. Enfin, quelle pérennité des emplois ?

Réponse de EMD : Pour ce qui est des retombées fiscales, la garantie c'est la loi. Elle s'appliquera à notre projet en fonction de ce qui est défini par le Parlement.

Pour ce qui est de garantir que cela profitera à des entreprises locales, nous ne pouvons pas mettre de critères sur le choix de prestataires « locaux ». Mais nous pouvons sensibiliser le secteur au niveau local pour que les entreprises se renseignent sur ce qui est en train de se

faire sur les autres projets. Ça leur donnera davantage de chances d'intégrer le projet. Cependant en effet ça restera une attribution par appels d'offres avec des lots. Il s'agit donc pour nous d'expliquer et d'anticiper pour que le jour où les consultations de marché seront lancées, les entreprises locales soient les plus performantes possibles pour répondre.

Le chantier aujourd'hui est prévu pour deux années. Une entreprise du Dunkerquois qui travaille sur ce projet, l'idée est qu'elle pérennise ces commandes et les emplois qui en découlent sur d'autres projets éoliens qui vont se développer.

Question 9 (Xavier V, « Amis de la Terre », sur ZOOM) : Est-ce qu'EMD et RTE financent des actions de formation en Hauts-de-France ? Au-delà de présentations ou des sensibilisations, est-ce qu'il y a un financement et un comité de pilotage ?

Question à RTE, sur le poste de raccordement en bord de mer, est-ce que quelque chose est prévu en termes de sécurité ? Je pense notamment aux risques de submersion marine.

Réponse de EMD : Nous en sommes au tout début de la mise en place des partenariats. Notre objectif est d'en avoir un maximum. Il y a un volet global à l'échelle du groupe EDF où les partenariats sont déjà en place. L'idée c'est de pouvoir bénéficier de ce réseau. En termes de comité de pilotage, dans le cahier des charges du projet, il est prévu une instance de concertation et de suivi (ICS) du projet. Cette instance, pilotée par la Préfecture et la sous-Préfecture de Dunkerque, comprendra des groupes de travail après le débat public.

Réponse RTE : Sur le poste à terre et la sécurité, son implantation n'est pas encore définie mais elle serait à plusieurs kilomètres du bord de mer. Elle ne serait pas exposée tout de suite aux risques de submersion. Mais les études nécessaires seront menées pour bien le positionner. Pour la sécurité du poste en mer, nous nous entourons des meilleurs spécialistes pour bien concevoir et construire ce projet. Nous faisons aussi du benchmark à l'international.

Question 10 (Florent C, à Dunkerque) : Je trouve que vous ne garantissez pas suffisamment l'emploi local même si je comprends la contrainte dans le cadre du droit européen. Pourquoi ferait-on appel à des emplois locaux alors qu'on trouve des salariés moins chers ailleurs ? Les engagements verbaux sont rarement tenus, surtout en cas de difficultés économiques, il sera fait appel à de la main d'œuvre étrangère.

Réponse de EMD : Nous ne pouvons pas mettre de garanties du type « parce que vous êtes locaux, vous êtes sûrs de remporter le marché ». Cependant nous mettons en place une démarche qui permet aux entreprises locales d'avoir une réelle chance. Nous avons pris des engagements dans notre réponse à l'appel d'offre. L'Etat français est garant que les engagements seront tenus.

Réponse RTE : RTE est soumis à la réglementation européenne et à la commande publique. Dans nos marchés, nous allons écrire des cahiers des charges. Le prix n'est pas le seul critère : il y aura entre autres la tenue des délais, la qualité, la fiabilité, l'environnement, la sécurité.

Question 11 (Pierre M, à Dunkerque) : Nous avons évoqué les retombées économiques du projet, principalement pour les villes de la côte. Il est question ici de 5 millions d'euros. On nous a parlé d'une règle par rapport à la distance de proximité du parc. Certaines villes comme Bray-Dunes seraient directement en face de celui-ci, tandis que d'autres sont plus lointaines comme Ghyvelde mais bénéficieront aussi de retombées financières. Comment est-ce défini ?

On évoque les formations (IUT, école d'ingénieur...). J'ai fait une école d'ingénieur dans l'énergétique et je suis en recherche de mon premier emploi. Je pensais que ça tombait bien avec ce type de projets. Mais au final le siège de EMD est à Paris. Tout ce qui est « étude du projet », c'est à Paris, pas sur le territoire.

Réponse de la DREAL : Ce qui est prévu par la loi, c'est que la taxe bénéficie à toutes les communes qui ont un accès à la mer. Indépendamment du mètre linéaire de côte, de sa nature. Au regard de la loi donc, ces communes, comme Ghyvelde que vous citez, sont éligibles autant que Bray-Dunes.

Réponse EMD : Concernant les formations, aujourd'hui, le siège d'EMD est à Paris pour des raisons administratives comme les locaux d'EDF Renouvelables, pour le moment il n'y a que quatre ou cinq personnes à travailler sur le projet. Cependant sur la suite du projet, nous aurons beaucoup plus d'emplois locaux y compris sur ces aspects d'ingénierie et pilotage.

Réponse RTE : Pour le volet raccordement, nous avons une équipe à Paris et à Lille, dans les Hauts-de-France donc. Il y a de quoi faire dans ces projets. Je vous invite à consulter les offres d'emplois sur notre site à ce sujet.

Intervention 12 (Ricardo S, « Entreprendre Ensemble », à Dunkerque) : Il y a 1200 personnes qui ont travaillé sur « Dunkerque LNG » pendant le chantier, c'est nous qui pilotions avec Pole Emploi. Aujourd'hui, nous travaillons déjà avec EMD et RTE sur l'anticipation et l'identification des besoins, les formations nécessaires, la pérennité des emplois sur les chantiers de l'éolien.

Question 13 (Franck H, MEDEF Côte d'Opale, à Dunkerque) : Sur la construction et l'assemblage, est-ce qu'il y aura des travaux de construction et d'assemblage de la sous-station en mer avant installation à Dunkerque ?

Réponse de RTE : L'envie, les compétences et les capacités des industriels du Dunkerquois sont là. En revanche, j'en reviens au message précédent. RTE est soumis à la directive européenne et à la commande publique. Ce qui ne nous empêche pas de mettre en place une démarche de mise en relation entre les entreprises locales et nos besoins, face aux grands consortiums qui pourraient répondre à nos marchés. Nous allons maximiser les chances pour le territoire.

Direction Achats de RTE : Pour vous donner un exemple, nous nous sommes fortement mobilisés sur le renouvellement de la ligne haute tension entre Lille et Arras. Nous avons fait

la même démarche de mise en relation entre les entreprises, la formation...C'est 28 000 heures de formations d'ores-et-déjà mises en place. Nous nous attachons à l'aspect qualitatif de ces parcours. Nous sommes à huit salariés qui sont en contrat de professionnalisation et quatre embauches en CDI. Nous allons actionner les leviers qu'on connaît. Nous sommes convaincus de réussir à faire des choses localement.

Question 14 (Marjorie L, à Dunkerque) : Je m'intéresse à l'emploi maritime, peut-on faire appel aux lycées maritimes ? Nous savons que la zone du parc sera sur la zone de pêche. Comment peut-on reconverter nos marins-pêcheurs ? Quels sont les titres professionnels maritimes dont vous allez avoir besoin pour transporter vos techniciens ?

Question 15 (Franck G, secrétaire général des Dockers et élu local, à Dunkerque) : Comme vous l'avez compris, nous avons déjà vécu le terminal méthanier. Cela a été très dur d'avoir un fléchage vers l'emploi dunkerquois. C'est cette problématique d'appels d'offres réglementés qui nous empêchent d'avoir des emplois locaux sur le Dunkerquois. La seconde problématique, c'est d'avoir raté le coche de l'industrie de l'éolien. C'est du côté du Havre et de Saint-Nazaire que l'industrie de l'éolien va se développer. Nous avons donc déjà un problème sur la masse d'emplois que nous aurions pu avoir sur le volet construction. Quelle suite sur ces masses d'emplois sur l'assemblage, le chargement des navires, l'arrivage et le stockage des pièces détachées, les emplois au montage en mer et à l'entretien ?

Sur le territoire ce qui nous fait peur c'est que c'est tellement conditionné ce type de projet : l'éolien c'est de l'électricité et en France on la revend. Il y a déjà beaucoup de domaines de transition énergétique comme le photovoltaïque, le gaz GNL, la centrale nucléaire, etc. Les Dunkerquois ont le sentiment qu'on donne beaucoup et qu'on a déjà assez donné. Quand on voit le champ éolien, nous aurons automatiquement des oppositions : aspects paysagers, pêche en mer, loisirs nautiques, aspects écologiques et environnementaux. Si c'est pour n'avoir que cinquante emplois...Il faudra avoir anticipé au maximum l'aspect formation. Les retombées sont difficilement visibles pour les dunkerquois et donc il y aura une faible acceptation locale.

Réponse EMD : Sur les premiers appels d'offres en 2012 et 2014, il y avait des critères de l'Etat français imposant l'implantation de sites industriels liés au projet. Cela s'est traduit par des usines à Cherbourg, Saint-Nazaire et au Havre qui vont fabriquer des éoliennes pour ces projets et à l'échelle européenne. En termes d'assemblage, en fonction du fournisseur d'éolienne, l'assemblage peut se faire au plus proche du territoire. Il n'y avait pas de critère pour cet appel d'offre de création d'une usine à Dunkerque, ça ne serait pas possible juste pour une quarantaine d'éoliennes. Cependant il est possible d'assembler au niveau local. Sur l'activité maintenance, on va avoir une maintenance préventive et une maintenance corrective plus lourde. Cela nécessitera de la logistique portuaire pour cette maintenance plus lourde.

Intervention 16 (Franck G, secrétaire général des Dockers et élu local, à Dunkerque) : Nous voyons bien que c'est beaucoup trop conditionnel et que nous n'avons pas de certitudes sur les retombées.

Réponse EMD : Nous allons œuvrer collectivement pour que Dunkerque accueille ces emplois. Sur les lycées maritimes, nous avons une convention avec le lycée maritime de Boulogne – Le Portel. L'idée est de décliner cette convention avec des modules de formation sur les métiers de l'éolien en mer. Sur les titres maritimes, je manque de connaissance, mais nous aurons par exemple besoin de bateau pour transporter de 12 à 24 personnes. Je vous invite à poser cette question sur la plateforme en ligne pour avoir une réponse des spécialistes de ce sujet. [Note : [la question a été sur la plateforme a posteriori](#)]

La réunion s'achève, Roland Peylet remercie tous les participants et rappelle les dates des [prochains événements](#).